



COMMISSION  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET DU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

*LE PRÉSIDENT*

\*\*\*

*LE RÉFÉRENT*  
« PORTS ET TRANSPORT  
MARITIME »

Monsieur Gérard DARMANIN  
Ministre de l'action et des comptes  
publics  
139, rue de Bercy  
75012 Paris

Paris, le 24 avril 2020

Réf: DEVDUR-20200424

Monsieur le Ministre,

Après plusieurs semaines d'échanges nourris avec les acteurs publics et privés du monde maritime et portuaire, nous souhaitons, appuyés par l'ensemble de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, attirer votre attention sur les points suivants.

Si nous saluons les différents dispositifs mis en place dans l'urgence par le Gouvernement en matière de soutien à la trésorerie des entreprises notamment *via* le prêt garanti par l'État (PGE), de reports des échéances sociales et de chômage partiel, plusieurs ajustements et compléments sont nécessaires. Nous vous demandons donc à titre principal :

- un renforcement du soutien au secteur portuaire et maritime et une meilleure prise en compte de ses spécificités dans les dispositifs transversaux adoptés depuis le début de la crise ;
- la définition rapide d'une organisation robuste pour concilier le déconfinement, la reprise des activités de transport de passagers et le respect des gestes barrières ;
- la mise en place d'un plan de relance spécifique pour le fret et l'inclusion du transport maritime de passagers dans un plan de relance « tourisme ».

... / ...



Nous tenons à vous faire part de notre inquiétude et nous appelons votre attention sur les points suivants :

- Le caractère stratégique des infrastructures portuaires et des entreprises d'armement maritime pour assurer la sécurité des approvisionnements essentiels à la vie de la Nation. La concentration dans le secteur des armateurs se renforce et il convient de **surveiller les mouvements capitalistiques impliquant des armateurs français**, pour préserver la souveraineté nationale.
- La situation critique des entreprises assurant les liaisons transmanches. Un courrier, dont vous étiez également destinataire, a été adressé au Premier ministre par deux compagnies le 2 avril dernier, sans réponse à ce jour. **Quelles réponses comptez-vous apporter à ces entreprises ?**
- La nécessité d'amplifier les mesures de soutien aux entreprises de manutention portuaire et aux armateurs notamment à travers :
  - une instruction conjointe de votre ministère et du ministre chargé des ports maritimes aux autorités portuaires pour qu'elles accordent des **reports massifs d'échéances de redevances domaniales**, des **taxes et droits de ports** pour les activités qui subissent une baisse de leurs trafics (entreprises de manutention, armateurs). Une trop grande disparité est encore constatée en la matière d'une place portuaire à une autre ;
  - des discussions avec les assureurs, d'une part, pour garantir le **paiement immédiat des indemnités** pour des sinistres constatés avant la crise, et d'autre part, pour prendre en compte, dans les **contrats d'assurance**, les pertes financières résultant d'une immobilisation des navires durant l'épidémie de Covid-19 au même titre que les risques de guerre. Une intervention du groupement d'assurance de risques exceptionnels (GAREX), avec l'appui de la caisse centrale de réassurance de l'État (CCR) serait opportune ;
  - une **extension temporaire (6 à 8 mois, renouvelables) du dispositif d'exonération de charges patronales** (ENIM et URSSAF) prévues par la loi pour l'économie bleue aux entreprises de **pilotage, remorquage et lamanage** dans les ports. Le coût pour les finances publiques s'élèverait à environ 2,5 M€ par mois ;
  - des discussions avec les banques pour mettre en place un **moratoire de 18 mois pour le remboursement des dettes et des intérêts**. Un moratoire de 6 mois aurait été annoncé par la Fédération bancaire de France, il convient de s'assurer de la réalité de cette annonce et d'envisager une extension de ce soutien ;

... / ...



- la **prolongation du prêt garanti par l'État (PGE) jusqu'à l'été 2021**, un **élargissement** des dépenses éligibles et un **assouplissement** de ses conditions (maturité sur trois, quatre ou cinq ans). Un rehaussement de 15 à 30 M€ du plafond du prêt « Atout » de la Banque publique d'investissement (BPI) serait également opportun ;
- une meilleure prise en compte des spécificités du secteur maritime pour les mesures de **chômage partiel** (problématique des délégués de bord et des équipages « double » pour assurer la continuité de l'exploitation des navires) ;
- la possibilité pour les opérateurs de transport de passagers de proposer des **avoirs** à leurs clients plutôt que des remboursements.

La Commission européenne ayant assoupli temporairement le régime des aides d'État, vous disposez d'une palette d'outils budgétaires puissants que nous vous appelons à mobiliser sans délai.

Enfin, nous vous demandons de créer les conditions d'une reprise rapide, à compter du 11 mai, des services de transport de passagers. Plusieurs pistes peuvent être envisagées : la réduction du nombre de places par navire pour assurer le respect des gestes barrières, l'augmentation modérée du prix des billets, des subventions d'exploitation aux opérateurs, sans oublier, là encore, un soutien du secteur des assurances pour les pertes d'exploitation. En tout état de cause, nous vous demandons, comme nous aurons l'occasion de le faire pour les transports terrestres de personnes, de soutenir les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) afin qu'elles puissent à leur tour accorder dans des conditions sereines des subventions à leurs délégataires durement éprouvés par l'interdiction des navigations.

Nous vous remercions vivement de l'appui que vous voudrez bien nous apporter dans le cadre de nos travaux menés au profit de l'intérêt général et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

  
Hervé MAUREY

  
Michel VASPART

*PJ : Synthèse des préconisations.*

*Copies :*

*M. Édouard PHILLIPE, Premier ministre*

*Mme Élisabeth BORNE, ministre de la transition écologique et solidaire*

*M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie et des finances*

*M. Jean-Baptiste DJEBBARI, secrétaire d'État chargé des transports.*